Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 6 Mouharrem 1447
1er Juillet 2025

N° 99

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3730**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3734**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3739**
Homologation de résolutions **3739**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3740**
Avis aux créanciers..... **3746**
Convocations
Sociétés anonymes **3748**
Sociétés communautaires..... **3752**
Autres sociétés **3753**
Divers
Avis au public..... **3753**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

GAT VIE

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les actionnaires de la société GAT VIE,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 9 mai 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «GAT Vie», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat technique, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 356 003 787 dinars, des capitaux propres positifs de 25 736 203 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5 125 580 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur le fait que la compagnie doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'Administration :

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures

d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par Le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94 - 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société «GAT Vie» avec la réglementation en vigueur.

2025R01940SANB2

Dépôt des procès-verbaux et des rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024

SOCIETE DE TRANSPORT, DE DISTRIBUTION & DE MANUTENTION

«S.T.D.M.»

Société anonyme

Au capital de 11.000.000 de Dinars divisé en 110.000 actions de 100 Dinars

GROUPE S.F.B.T.

Siège social : 21, Rue Nejib Mahfoudh - Z.I Bir Kassaa - 2013 Ben Arous

Identifiant unique : 1191615V

MF : 1191615VAM000

Affiliation à la CNSS : N°0032065166

Suite aux réunions du Conseil d'Administration du mercredi 27 février 2025 enregistré sous le n° 25802712 - Quittance n°M037798 et de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2025 enregistrée sous le n°25704557 - Quittance n°M057282 à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 23 avril 2025, un exemplaire desdits procès-verbaux des états financiers et des rapports des commissaires aux comptes ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 19 juin 2025 sous le n°202546663.

2025R01961SANB2

Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Renouvellement de mandats des Commissaires aux comptes

Dépôt des procès-verbaux et des rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE RAOUDHA

«SMVDA RAOUDHA»

S.A. au capital de 42.000.000 de Dinars divisé en 420.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique RNE : 0858798Q

Affiliation à la CNSS : Régime général n°261824-21- Régime agricole n°414083-87

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2025, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 23 avril 2025 sous le n°4025232 - Quittance n°M057362, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

De renouveler les mandats d'Administrateur de :

- Monsieur Jean-Claude PALU

- Monsieur Michel PALU

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

- La Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses

- Les Brasseries Internationales Holding

De renouveler, en qualité de commissaires aux comptes :

- Le Cabinet d'Audit et de Consultants, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

- Les Commissaires aux comptes associés MTBF, membres de PriceWaterHouseCoopers

et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Un exemplaire du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 février 2025, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 23 avril 2025 sous le n°25804564 - Quittance n°M057358, du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des rapports des commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 19 juin 2025 sous le n°202546665.

2025R01962SANB2

Continuité de l'activité de la société

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

RAOUDHA

«SMVDA RAOUDHA»

S.A. au capital de 42.000.000 de Dinars divisé en 420.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Béji Caid Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique RNE : 0858798Q

Affiliation à la CNSS : Régime général n°261824-21- Régime agricole n°414083-87

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2025, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 23 avril 2025 sous le n°25704566 - Quittance n°M057367, l'assemblée générale extraordinaire décide en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales de continuer l'activité de la société.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 19 juin 2025 sous le n°202546665.

2025R01963SANB2

Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Nomination de deux commissaires aux comptes

Dépôt des procès-verbaux et des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - DISTRIBUTION

"S.F.B.T. - DISTRIBUTION"

S.A. au capital de 250.000 Dinars divisé en 10.000 actions de 25 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord -1082 Tunis

Identifiant unique : 1137456R

MF : 1137456R PM 000

C.N.S.S. : 0032030612

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2025, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 24 avril 2025 sous le n°22704657 - Quittance n°M058120, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

- de renouveler les mandats d'Administrateurs de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie et de la Société Tunisienne de Boissons Gazeuses et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027 ;

- de nommer le Cabinet d'Audit et de Consultants, Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, et les Commissaires aux comptes associés MTBF, Membre de PriceWaterHouseCoopers, en qualité de Commissaires aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Un exemplaire du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 février 2025, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 3 mars 2025 sous le n°25802485 Quittance n°M033266, du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, des rapports des Commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 19 juin 2025 sous le n°202546668.

2025R01964SANB2

Société "Le Rocher du Cap"

Au capital en cours d'augmentation de capital de 1.600.000 Dinars à 2.800.000 Dinars

Siège social : Z.I de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 1696861 M

Objet : Exploitation de gîtes ruraux

Suivant PV de l'AGE en date du 19 mars 2025, enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 15.04.2025, Quittance N°M028489, enregistrement N°25500811 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 09.05.2025 sous le N°AC26622025, il a été décidé une augmentation du capital social de 1.200.000 Dinars en numéraire par l'émission de 120.000 actions de 10 Dinars chacune et dont voici ci-après les autres caractéristiques :

Montant du capital social à souscrire : 1.200.000 Dinars.

Prix d'émission : au pair, soit 10 Dinars par action, payable pour les actions souscrites, à raison de 2,500 Dinars, représentant le quart.

Durée de la société : 99 ans

Aucun avantage particulier stipulé dans les statuts.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : conformément aux lois et aux statuts.

Stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : conformément aux lois et aux statuts.

Dépôt des fonds provenant de la souscription : les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés au compte N°11006000000026578885 ouvert auprès de la banque «UBCI» agence Manouba.

2025402281SANB2

Nomination de Directeur Général

SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES

Filiale STB

Société anonyme

Au capital de 39.661.900 dinars

Siège social : 52, Avenue Habib Bourguiba 2ème étage Immeuble STB AFRICA, 1001 Tunis

R.N.E : 0719413J

M.F : 000/M/A/719413J

CNSS : 00210438-45

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 Juin 2025 et enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur Tunis le 19 Juin 2025 sous le n°25801740 quittance n° M035993 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 23-6-2025 sous le n°202547503, le conseil d'administration a décidé la nomination de Monsieur Mohamed Adel CHAABANE en tant que directeur général de la société pour un mandat de 3 ans à partir du 20 Juin 2025 avec tous les pouvoirs et les attributions.

2025402290SANB2

VINCCI MEDITERRANEE SA

Société anonyme

Capital social : 12.800.310 Dinars

Siège social : Résidence Myriam - Rue Lac Viva - les Berges du Lac BP 104 - 1053 Tunis

Identifiant unique : 0769558D

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 02/6/2025 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau - Tunis le 3 juin 2025 sous QN°M5030 En°25801954 et suivant l'attestation de bourse n°E 20250614 du 10/6/2025.

Le conseil d'administration approuve la cession d'action :

* Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 16/6/2025 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau - Tunis le 17 juin 2025 sous QN°M5320 EN° 25802157.

Les administrateurs ont décidé de nommer M. Abdennaceur Labassi en qualité de président directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Un exemplaire des P.V et de l'attestation de bourse ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 23/6/2025 sous dossier n°202547640 sous Identifiant Unique : 0769558D.

2025402293SANB2

Notice aux actionnaires augmentation du capital

SOFIA CAPITAL RISK

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 TND

Siège social : Immeuble Golden Towers, 2ème étage, B 2.9 Centre Urbain Nord 1082, Tunis, Tunisie

Identifiant Unique : 1592637G

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2025, il a été décidé une augmentation de capital en numéraire réservée avec suppression totale des droits préférentiels de souscription d'un montant d'un million (1 000 000) dinars par l'émission de dix mille (10 000) actions nominatives nouvelles de cent (100) Dinars chacune à libérer intégralement à la souscription portant le capital de deux millions (2 000 000) dinars à trois millions (3 000 000) dinars divisé en trente mille (30 000) actions de cent (100) dinars de nominal chacune toutes entièrement libérées.

Cette augmentation sera réservée à la société MEDIMIX SARL, ayant l'identifiant unique n°0718704N; Les actions nouvelles seront émises, chacune, au prix de 300 dinars, composé de 100 dinars de nominal et d'une prime d'émission de 200 dinars à libérer intégralement lors de la souscription; et les fonds provenant de la souscription seront déposés dans un compte indisponible ouvert au nom de la société SOFIA CAPITAL RISK, à la Banque BNA agence Succursale de Tunis compte N°03 135 120032104660531.

La souscription par son bénéficiaire doit être exercée dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

Le P.V. de l'AGE précitée relatif à l'augmentation du capital a été déposé provisoirement au Registre National des Entreprises le 23 juin 2025 sous le N° AC03812025.

2025402300SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

ENPAL TUNISIA

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 20.000 Dinars

Siège social : Immeuble Emeraude 2 - Rue du Lac Windermere Les Berges du Lac - 1053 Tunis

IU : 1914650V

Suivant procès-verbal de la Décision collective extraordinaire des associés du 8/4/2025 enregistré à la Recette des finances El Mahrajène, Tunis le 19/5/2025 sous QN°M029654 Enrg N°25702438.

Les associés ont décidé de transférer le siège social de 6, Rue Ibn Hazm, Cité Jardins, Le Belvédère, 1002 Tunis à Immeuble Emeraude 2 - Rue du Lac Windermere - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°1914650V le 20/5/2025 sous dossier n°202547210.

2025402294SRLB2

Nomination d'un nouveau gérant

SOTIP TUNISIE SARL

Identifiant Unique : 0806756T

Selon procès-verbal de l'assemblée générale en date du 20 mai 2025, enregistré à la Recette des Finances avenue Farhat Hached à Msaken le 13 juin 2025 sous le numéro 25702528, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 19 juin 2025 sous le numéro 202546654, il a été décidé de nommer M. Christophe MAURY en tant que gérant de la société, à partir du 1er juillet 2025 et pour une période indéterminée, avec les pouvoirs les plus étendus et de mettre à jour, en conséquence, l'article 10 des statuts.

2025402312SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S S P en date du 8/4/2025 enregistré à la recette des finances du Sers le 14/4/2025 sous le n°25200297 quittance n°M007201 les sieurs Abdelwaheb, Sihem Dhaher et Mongia Ayari demeurant à cité Erriadh le Sers ont vendu à Mr Ezziddine Dhaher demeurant à cité Erriadh Le Sers, la totalité de leurs parts dans le fonds de commerce du café situé à l'avenue Farhat Hached Le Sers connu sous le nom de "Café El Ayari "avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions s'il y a lieu, sont faites chez les vendeurs à cité Erriadh Le Sers, et ce dans les vingt jours de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 25/6/2025.

2025R01930FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il ressort d'un acte sous seing privé du 28/5/2025 enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba à la même date quittance n°M059309 et enregistrement n°25202565 que Monsieur Anouar Ben Amara, titulaire de la CIN n°05758966 a vendu à Monsieur Nizar Laaraidh, titulaire de la CIN n°05735695, la totalité du fonds de commerce, au local n°B3 et B5 sis à l'avenue Habib Bourguiba Midoun Djerba et affecté pour l'activité de vente du téléphone portable.

Un avis de vente est paru aux journaux Essabah et Le temps du Mercredi 18/6/2025.

2025R01931FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/6/2025 de vente du fonds de commerce enregistré à la recette des finances n°M020450, N° d'enregistrement 25200942, Mme Saada bnt Mohamed ben Belgecem Dinari, vend le fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels, des marchandises et du matériel à Mr Sameh ben maki ben Saaid Hmidi, toute opposition déposée auprès du bureau de maître Afef Zarroug, rue grande mosquée Gafsa dans un délai de 20 jours.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Echourouk et le Quotidien le 19/6/2025.

2025R01932FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 25/3/2025 enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba en date du 25/3/2025 Quittance n°M035070 enregistrement n°25201467 Mme Khiriya bent dhaou Berrached cin n°05734391 daté du 26/6/2019 demeurant à houmt jouwamaa houmt souk Djerba vend et cède à Mr Mohamed Ben Hassen Seoud cin n°05072765 daté du 21/6/2021 demeurant à houmt hachan Djerba la totalité d'un fonds de commerce destiné à la vente des articles artisanaux sis au lotissement urbain et commercial à Midoun Djerba.

Les oppositions sont recevables à peine de nullité au plus tard 20 jours après la parution de cet avis au JORT auprès de l'acheteur.

Cet avis a été publié au journal Achourouk N°12315 du 12/6/2025 P 22.

2025R01933FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 16/6/2025 enregistré à la recette des finances de Médenine le même jour reçu n°M062818, enregistrement n°25203659, Mr Habib ben Lakhdar Triki, titulaire de la c.i.n n°03412247 vend et cède à Mr Nouredine ben Mohamed Elhadefi titulaire de la c.i.n n°08615425, la totalité du fonds de commerce consacrer pour vente de vêtement prêt à porter sis au souk de la Libye Médenine pour un prix total de quatre mille neuf cents dinars (4900.000 D).

Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur Mr Nouredine Elhadefi à son domicile situé à la route de Gabès km 2 Médenine dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Jort.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 20/6/2025.

2025R01934FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé avec signature légalisée le 2025/06/12 et enregistré à la recette des finances de Médenine le 16/6/2025 sous n°2523650 reçu n°M062704 Mr Daw Said Thaoudi CIN 08649478 demeurant à Médenine a vendu le fonds de commerce n°98 situé à l'Avenue Manssour Elhouche à Mr Abdelwahab Najari CIN 05733442 demeurant à la route de Gabès Médenine, la totalité du fonds de commerce destiné à toutes les activités commerciales situé à l'Avenue Manssour Elhouche Médenine.

Les oppositions doivent être présentées chez Mr Abdelwahab Najari la route de Gabès Médenine dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est publié le 19/6/2025 sur le journal Echourouk.

2025R01935FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé singé le 13/6/2025, enregistré à la recette des finances Douz le 16/6/2025 sous le numéro d'enregistrement 85201212, quittance n°M027977, Mr Belgacem Benbelgacem, commerçant inscrit au registre national des entreprises sous le n°0240207/Z, matricule fiscal n°000CA240207/Z, a vendu la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de campement touristique préalablement nommée campement ain sbat et actuellement campement Fzawa Ain Sbat lui appartenant exploité sur le terrain objet du titre foncier 30281 Gbelli et le terrain non titré qui lui est limitrophe, à la société Holiday Travel Tunisia, SA, matricule fiscal n°000MA022843/H dont le siège social est situé à l'avenue Hedi Nouira croisement le Soltane Hammamet 8050.

Toutes les oppositions seront reçues par maître Majed Hamrouni avocat, Rue Sidi Abbess Houmt Souk Djerba, dans les 20 jours de la date de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a déjà été publié aux quotidiens Assabeh et Le Temps parus mercredi 18/6/2025.

2025R01937FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 02/6/2025 enregistrée à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 23/6/2025 Quittance N°M041361 sous N°25203006, la société TAAMIR TUNISIENNE, MF 1354036 K, représentée par son gérant a vendu à la société BIG PARA, MF 1921664 T, représentée par son gérant, la totalité du fonds de commerce exploités au rez-de--chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé sur la rue Jawharat Al-Sahel, Khazama Sousse, sur la route GP1, à côté de l'immeuble Al-Zaytouni. Les oppositions doivent être faites entre les mains Maître Ben Aicha Hatem de la société Ben Aicha frères avocats et conseils à son bureau sis à immeuble Zine Elabidine bureau n°51 rue Yeser Arafat Sahloul Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Publier au journal Echourouk du 25/6/2025.

2025S00856FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3 avril 2025 enregistré à la recette des finances avenue de la république Sidi Bouzid le 11 avril 2025 sous le n°25204096, quittance M042618, Mme Sihem Gharbi demeurant à la cité ennour ouest Sidi Bouzid a cédé le fonds de commerce exploité comme café catégorie 1 avec tous ses éléments moraux et matériels sous le nom «café des jardins» sis à la cité des jardins route Gafsa Sidi Bouzid à l'acheteur Mr Jameleddine Gammoudi.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de Mr Walid Chtourou au local sis à route de Soukra km 2 Cié et résidence Messaadine bloc B n°B03 Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Assabah du 22 juin 2025.

2025X00863FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 14/5/2025 enregistré à la recette des finances Diar Elwafa, Sfax le 19/5/2025, Quittance n°M051727 enregistrement n°25202327, et par l'avenant rédigé le 13/6/2025 enregistré à la même recette publique le 16/6/2025 quittance n°M060393 enregistrement n°25902831, la société PICCOLO, société à responsabilité limitée, son identifiant unique est 109394H, représentée par son gérant, son siège social est à la route de Tunis km3, Sfax a cédé à la société AUTO SIGNATURE, société à responsabilité limitée, son identifiant unique est 1919690A, représentée par son gérant, son siège social est à la route d'Elain km 2, Sfax, la totalité du fonds de commerce (dans l'objet est la vente des jouets et cadeaux en

détail, avec consentement de changement d'activité pour vente de voiture par le propriétaire) sise à la route d'Elain km 2,5 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de maître Anis Gargouri Avocat au 12, rue Salem Harzallah, Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet extrait a été publié au journal «Echourouk» du 20/6/2025 sous le N° IP0425/00919.

2025X00865FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé le 18/3/2025 et enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 05/04/2025 sous le N° de Quittance M040207 enregistrement n°25202322. Mohamed Kilani, N° C.I.N 01019759, a vendu à Maha Makni, N° C.I.N 08180992 la totalité d'un fonds de commerce, sis à la route de l'aéroport km 09 Sfax, destiné comme boucherie et restaurant.

Les oppositions faites à l'adresse ou se trouve le fonds vendu dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au jort. Cette annonce est publiée dans le journal quotidien Achourouk le 25/6/2025.

2025X00871FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 4/6/2025, enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 17/6/2025 sous le n°25202835, Quittance n°M060825, La Société "La Sfaxienne Industrielle D'automobile Ben Jemaa et Companie" ayant l'identifiant unique au registre national des entreprises N° 1842215E, a vendu et cédé à La Société "Frère Roulement" ayant l'identifiant unique au registre national des entreprises N°1842215E, la totalité du fonds de commerce consistant en un magasin commercial sis au 19 rue Houssine Bouzaien Sfax, exploité dans la vente des pièces de rechange automobile et dérivés, avec tous ses éléments incorporels et sans aucun élément matériel.

Les oppositions s'effectueront entre les mains de l'acheteur sus indiqué et ce dans les délais de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait a été publié aux journaux "El Chourouk"et Le "Quotidien" du 21/6/2025.

2025X00876FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Bahloul Nejah avocat à la cour de cassation domicilié à l'avenue Victor Hugo n°7 Sfax, en date 10 juin 2025 enregistré à la recette des finances route de Tunis km 1 Sfax, le 23 juin 2025 quittance n°M074654, le numéro d'enregistrement 25202723 ; Dalel bent Miled ben Mohamed el Garbi épouse Nasr Guidara titulaire de la carte d'identité n°08156961, a vendu à Salem ben Samih ben Moktar Fki titulaire de la carte d'identité n°11129086, la totalité d'un fonds de commerce consistant à la vente des sandwichs et sise à la route de Saltnia km 6.5 Sfax Inscrit au registre national des entreprises sous le n°1682545E.

L'acquéreur a élu domicile au local sus-visé ou les éventuels créanciers pourront déposer leurs oppositions au payement du prix dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée au journal Dar Assabah du 25/6/2025.

2025X00877FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 13 mai 2025 et sous signature légalisée en date du 22 mai 2025 enregistré à la recette des finances rue Tunis Sfax, le 26 mai 2025 enregistrement n°25202282, reçu n°M062101, la société Hala de l'industrie Alimentaire, ayant identifiant unique 1659205A, son siège social 3021 Sakiet Ezzit Sfax, représentée par son gérant Moez Yaiich, a vendu à Madame Mariem Hammemi demeurant à la route de ceinture de Lafran vers l'Ain km3 Sfax, et à Madame Wadiaa Fourati demeurant à la route de ceinture de Lafran vers l'Ain km3 Sfax, la totalité du fonds de commerce vendu et qui comporte la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, le droit au bail et tous les instruments stipulé dans le contrat, et qui est exploité dans l'activité de vente de pâtisseries, de glaces, de toutes sortes de boissons chaudes et froides, ainsi que de desserts variés sous le nom commercial Storia taniour avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route Taniour km3 Sfax.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteuses : madame Mariem Hammemi et madame Wadiaa Fourati à l'adresse du fonds du commerce exploité et ce dans les vingt jours de la date de l'insertion de cet avis au JORT sous peine de nullité.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» du 13/6/2025.

2025X00878FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 22/5/2025 et 17/6/2025 enregistré à la recette des finances Thyna Sfax le 17/6/2025 sous le n°25201617 quittance n°M043526, Mme Hanen Ksibi, demeurante à la Route de Tunis kl 02 impasse Chichma Sfax CIN n°05392429 a vendu à Mme Ayda Charmi demeurante chez Abdesslem Charmi BP Kayed Mohamed 3039 Sfax CIN n°05392127 le fonds de commerce d'une pharmacie sis au 14 Route Nationale - km 53 - Sidi Ali Belabed - Sfax.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT au domicile élu étude Maître Adel Atitallah sis à Imm Attijeri Bank 3ème étage Sfax.

Cette vente a été publiée au journal (الشروق) le 20/6/2025.

2025X00879FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un contrat de vente rédigé par Me Houaida Habibi en date du 12/5/2025, enregistré à la recette des finances de Sidi Hassine le 23/5/2025, quittance n°M061539, enregistrement n°25201961, M. Belgacem Ben Mohamed NASRI, titulaire de la CIN n°00639817 a vendu à M. Messaoued Ben Mansour Ouni, titulaire de la CIN n°03542192, la totalité du fonds de commerce exploité à des restaurants spécialisés en fast-food, sis, 38 Rue 4300, Ezzahrouni, Tunis.

Les objections seront acceptées dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication de la présente vente au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains du vendeur à son adresse, sise, 23 Rue 4106, 2ème étage Somrane, Tunis. Le présent avis est publié dans les quotidiens Sabah et Le Temps le 22 Juin 2025.

2025402261FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19/6/2025 et enregistré à la recette des finances Bab Souika le 19/6/2025 quittance n°M049011 et enregistrement n°04704868.

Sihem Turjet a vendu à Leila Hdhili le fonds de commerce sis au 16 rue Halfaouin Tunis et exploité comme boucherie.

Un extrait de la vente a été publié au journal Echourouk paru le 24/6/2025.

Les oppositions seront recevables dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion de l'annonce au JORT, au domicile de l'acquéreuse sis au 15 rue 4792 Hrairia Tunis.

2025402273FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 15/5/2025 légalisation de signature le 15/5/2025 enregistré à la recette des finances Yasminet de 19/5/2025 quittance n°M028941 enregistrement n°25202096, Mr Youssef Ben Ali Ben Ahmed Chalfouh a vendu et cédé à Mr Omar Ben Hssine Ben Saad Ben Ghith la totalité du fonds de commerce, sis au 1 Résidence Saraa 2063 Nouvelle Madina Ben Arous.

Toute opposition sera faite au signifié à l'adresse de maître Adel Chalfouh 20 rue Jamel Abdennasser Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux journaux Essabah et le Temps le 22/5/2025.

2025402278FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Medjez el Bab le 13/6/2025 sous le n°252011612 quittance n°M035377, Madame Aicha bin Hamadi bin Taher Manai CIN n°02238375 sise à Elksar à Medjez el bab a vendu à madame Hajer bin Ali bin Mohamed Saadaoui CIN n°02306066 sise à la rue Mdalla Houria Medjez el Bab, la totalité du fonds de commerce destiné au commerce sis à la rue Mdalla Houria Medjez el Bab avec tous ses éléments matériels et incorporels.

Les oppositions doivent être remises entre les mains de maître Arfaoui Nahla avocate sise à la rue Farhat Hached Béja dans un délai de 20 jours de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk et le Quotidien" en date du 21/6/2025.

2025402280FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé enregistré la recette des finances de Soliman le 21/05/2025 quittance n°M33245 enregistrement n°1284 ; Melle Hayfa Neji a cédé à Mr Mansour ben Smida le fonds de commerce servant café de 1ère catégorie avec ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis au rez-de-chaussée coraille3 Soliman Eriadh. Les oppositions doivent être formulées auprès du maître Sami Jmail avocat 48 rue Mokhtar Ateia Tunis 2ème étage dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T. L'annonce est publiée au journal Echourouk le 25/6/2025.

2025402282FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 17 juin 2025 enregistré à la recette des finances à Borj Louzir le 18 juin 2025 sous le N°25202133 quittance n°M054677 monsieur Mohamed Ali CIN 08723201 son identifiant unique 12257091 a cédé à Monsieur Louhichi Abdelaziz le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels de local sis à 1 rue Jobran Khalil Jobran Borj Louzir Ariana. les oppositions s'effectuent dans un délai de 20 jours de la publication au JORT devant le rédacteur Maître Trigui Mohamed sise à rue elless complexe Babel 3ème étage bureau n°5 Montplaisir 1073 Tunis.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien le 24/6/2025.

2025402289FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par maître Mohamed Sami el Banna ayant son bureau sis au 9 avenue Habib Bourguiba Bardo bureau C14 enregistré à la recette des finances Menzah6 le 24/4/2025 sous le numéro 25203281 quittance numéro 060094 Mohamed Ali Bilkhoja résident à résidence Henda Bloc C Ennaser 2 et madame Thouraya Bilkoja Résident Safa Bloc C Appart 04 Ennasr 2 2094 Mnihla Ariana a vendu à la société Elevate Reality en cours de constitution le fonds de commerce au 049 Ahd jadid ennasr 2 2094 Mnihla Ariana siège pour la réception des oppositions avec le bureau du rédacteur sis au 9 avenue Habib Bourguiba bardo bureau C14 ayant un délai de 20 jours à partir de cette annonce au jort. Cette annonce est publiée au quotidien Echourouk le 20/5/2025.

2025402291FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 26/5/2025 enregistré à la recette des finances Borej louzir le 12 juin 2025 quittance n°MO52361 enregistrement n°2520250, Monsieur Hrizz ben Chadli Trabelssi CIN n° 08710198, a vendu à Feryel bent Mohamed El Habib Belghith, CIN n°07408630 la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments matériels et corporels ainsi que la clientèle et le nom commercial consistant en un local de vente de fruits secs sise au 19 rue Youssef Rouissi Borej Louzir, Ariana pour un prix global de 12.000,000 dinars.

Les oppositions au paiement du prix, se font entre les mains de Maître Ezzeddine Arfaoui Avocat à la cour de cassation, M.F : 000PA91290/E demeurant 83 Avenue Taieb M'Hiri. Taieb M'Hiri - Belvédère - Tunis et ce dans un délai de 20 jours de la date de publication de l'Avis au JORT.

Le présent avis a été publié au Journal le Quotidien en date du 26/6/2025.

2025402292FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp du 10/4/2025 enregistré à la recette des finances Elmourouj, Quittance numéro M037049 enregistrement numéro 25301881.

Société Terre De Café matricule fiscal 1736409T demeurant à la résidence el Ahmadi numéro 11 Mourouj 6 représentée par son gérant Mohamed Ali Ben Younes, a cédé le fonds de commerce qu'il a constitué sis à la résidence el Ahmadi numéro 11 Mourouj 6 avec ses éléments incorporels et corporels à monsieur Walid ben Ameur demeurant 11 rue musée Monastir Essayda.

Les oppositions doivent être envoyées à Walid ben Ameur demeurant 11 rue musée Monastir Essayda dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

L'annonce a été publiée au journal la Presse en arabe et en français le vendredi 20/6/2025.

2025402295FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Contrat de vente d'un fonds de commerce le 3 avril 2025, signé par deux parties dans la municipalité de Béja et enregistré à la recette des finances de Béja le 10 avril 2025, sous le numéro de reçu M029065 et le numéro d'enregistrement 25202595. Monsieur Alaa El Din Bin Ali Bin Ahmed Al Ghanimi, résident à Nahj Al Madina, cité hadaik, Béja, a vendu à Monsieur Kais Ben Mohamed Ben Youssef Al Ghozzi, résidant au 73 cité el Manar 2, Beja, l'ensemble du fonds commercial utilisé dans le magasin destiné au commerce au numéro 64 Nahj el Madina, Béja, d'une superficie de 250 mètres carrés, destiné à l'activité de pizzeria et à la vente de repas légers, connus sous le nom de «Noir & Blanc».

Les objections seront acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès de Monsieur Alaa Eddine Ben Ali Ben Ahmed Al-Ghanimi.

2025402306FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances avenue Taieb Mhiri Nabeul le 11/6/2025 sous enregistrement n°25203338, quittance n°M065883 La Société El Ksar I.U 1230660V représentée aux fins par son gérant Mr Wissem Ayad titulaire de la carte d'identité nationale n°06331273, demeurent à Rue Imam el Mazri Sidi Achour Nabeul a vendu à la Société Wi Meuble I.U 1911540B représentée aux fins par sa gérante Mme Najet El Khayati titulaire de la C.I.N n°01745259, demeurent à la Rue Imam el Mazri Sidi Achour Nabeul l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis à sidi achour Nabeul et un autre local sise à l'avenue Abou Dhabi à coté de Carrefour el Kharrouba Hammamet. Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître Yossra Maiiza, avocat demeurent à avenue Habib Bourguiba Nabeul.

Un extrait de publication a été publié aux journaux quotidiens «La Presse et Essahafa» du 17/6/2025.

2025402309FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances Menzel Bouzelfa le 18/6/2025 sous enregistrement n°25200831, quittance n°M022598 Mr Naoufal Mathlouthi titulaire de la carte d'identité nationale N°06251441, demeurant à Manzel Bouzelfa a vendu à La Société Louzina de commerce des outils agricoles et pièces moto U.I 1826051 J représentée aux fins par son gérant Mr Naoufal Mathlouthi titulaire de la C.I.N n°06251441, demeurant à Manzel Bouzelfa l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis au 4 avenue de l'Environnement Manzal Bouzelfa. Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître Mohamed ben Hbib Ben Dkhil, avocat demeurant à l'avenue Hedi Chaker Nabeul.

Un extrait de publication a été publié aux journaux quotidiens «La Presse et Essahafa» du 20/6/2025.

2025402310FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12/6/2025, enregistré à la Recette des Finances de Borj Louzir sous le numéro 25202066, Reçu n°M052795 en date du 13/6/2025, M. Maher Ben Yedder, titulaire de la carte d'identité nationale n°08711863 a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité pour l'activité de restauration, situé au 5, Rue Mustapha Mohsen, Borj El Wazir - Ariana, et inscrit au Registre National des Entreprises sous le numéro unique F1131180, à la société Sigma Food, société à responsabilité limitée, identifiée sous le numéro unique M1922525. Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur, M. Maher Ben

Yedder, à l'adresse suivante : 86, Rue El Moaz Ibn Badis, Borj El Wazir - Ariana, et ce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au JORT. Publiée aux journaux le Temps et Assabah le 22/6/2025.

2025402319FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé légalisé en date du 30/5/2025 enregistré à la recette des finances Ezzahra le 02/6/2025 sous le n°25301458, quittance n°M034050, Mme Abir Tissaoui, titulaire de la carte d'identité nationale n°07827029 du 15/7/2022, résidente à Tissaoua El Azima Jendouba, a loué à Monsieur Hani JEBNOUN titulaire de la carte d'identité nationale n°09873946 du 4/12/2015, demeurant à Cité Ennour El Mrezga El Hammamet, Nabeul, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments incorporelles et corporelles qui lui appartient et exploité dans l'activité : Café première catégorie et Pizzeria, situé au n°6 Rez-de-chaussée, centre commercial Donia 3, Ezzahra 2034, pour une période de 5 ans finissant le 31/5/2030.

Toutes oppositions devraient se faire entre les mains de Maître Ikbel Jamel Eddine à l'adresse : N°44/46 Avenue de la Liberté, Tunis 1002, dans un délai de vingt (20) jours à compter du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse de Tunisie en date du 24/6/2025 sous le n°S250001557.

2025402277FCCC3

Gérance libre

Par acte sous-seing privés légalisé en date du 15/5/2025, enregistré à la recette des finances Wed ellil le 4/6/2025 sous le n°25301257 quittance n°M044069, Mme Fadhila Djbelli, a loué le fonds de commerce pour deux années du 01/3/2025 au 28/2/2027 sis à l'Av de l'Indépendance n°41 Chebaw Wed ellil avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Chokri Skhiri pour activité commerciale vente légumes et fruits.

Toutes oppositions doivent être déposées entre les mains du locataire du fonds de commerce au local sus indiqué dans un délai de vingt (20) jours à compter du présent avis au journal officiel, sous peine de forclusion. Cette annonce a été publiée aux journaux «le Quotidien» el «Chourouk» du 24/6/2025.

2025402283FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

Le 29/9/2024, s'est tenue l'assemblée générale constitutive du Syndicat des copropriétaires de la Résidence K2. Selon le procès-verbal de constatation rédigé par M. Imed Khaskhoussi, huissier de justice, inscrit sous le numéro 26711 et conformément au certificat présenté par La Direction de l'hygiène municipale de Tunis, enregistrée sous le numéro 1081, il a été élu :

- M. Moncef Mohamedy, en tant que Président du syndicat,

- M. Mokbel Mejri, en tant que Trésorier,

- M. Amine Bajawi, en tant que Secrétaire général,

- M. Sami Mankbi et M. Sami Bouzaidi, en tant que membres.

2025S00857APSF1

Constitution d'un syndic

Dénomination : Syndic résidence Athéna 1

Siège : Résidence Athéna 1 Sahloul 4 Sousse.

PV de constitution : en date du 26/4/2025 enregistré le 9/6/2025 sous le n°25801412 recette des finances Trocadéro Sousse.

Président du syndic : Mr Abdelkarim Karkar

Gérance du syndic : Société «Immeuble Plus» - SARL - Syndic immobilier professionnel son identifiant unique 000MA1401290 IP représenté par Mme Sihem Kassab Tél : 98 563 732

Siège social Imm. Akmar2 app.N°5 passage la mer du Nord Zone de la plage H.Sousse.

2025S00862APSF1

Constitution d'un syndic

Dénomination : Syndic résidence Zeitouna Kantaoui

Siège : Résidence zeitouna Kantaoui Av. de l'Environnement Kantaoui H.Sousse

PV de constitution : en date du 6/02/2025 enregistré le 7/3/2025 à la recette des finances H.Sousse n°25701380

Président du syndic : Mme Sihem Kassab gérant de la Sté Immeuble Plus

Gérance du syndic : Société «Immeuble Plus» - SARL - Syndic immobilier professionnel son identifiant unique 000MA1401290 /P représenté par Mme Sihem Kassab Tél : 98 563 732

Siège social Imm.Akmar2 app.N°5 passage la mer du Nord Zone de la plage H.Sousse.

2025S00863APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence "Villa Bianca"

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des

copropriétaires du 4/10/2024 enregistré à la recette des finances d'Hammamet sous le numéro 24806839, quittance n°163595 du 22/11/2024. Le syndic des copropriétaires de la résidence Villa Bianca sise à Hammamet a élu le bureau suivant :

Présidente du syndic : Mme Mejda Kooli

Trésorier : Mr Hassib Mdhafer

Vice-président : Mr Raouf Zaanoun

Secrétaire générale : Mme Malika Ferchiou.

2025402288APSF2

Election des membres de syndic résidence «Elemtiyez»

En vertu du constat légal rédigé par maître ALAMMARI Kadhem Emna huissier, MF n°1436382/F, il a été élu le syndic de la résidence «Elemtiyez» sis à la rue Habib Thameur, Ariana Soghra, Raoued, Ariana et comportant :

- Ahmed Anniba : Président

- Imed Ben Sidhom : Vice Président

- Sami Makni : Trésorier

- Ahmed Wali : Le secrétaire général

Il a été authentifié, signé et extrait à l'identique de son original de registre sous le numéro 48/05 et du registre de travail sous le numéro 669.

2025402317APSF2

Procès-verbal de l'Assemblée Générale élective

Syndicat de la résidence Yasmine Immeubles FGJ

Conformément au procès-verbal de la réunion tenue à Aïn Zaghouan le 19 janvier 2025, et enregistré auprès de la Recette des Finances de la Goulette sous le numéro 25701570 en date du 19 février 2025, un nouveau bureau du syndicat de la résidence Yasmine Immeubles FGJ-Ain Zaghouan a été élu comme suit :

- Présidente : Mme Samia Rejeb

- Trésorier : M. Mohamed Ben Messaoud

- Membres : M. Mouldi Ferchichi ; M. Jamel Zammel ; M. Amel Dhib ; Mme Essia Dakhlaoui.

Et ce, pour la période allant du 19 janvier 2025 au 18 janvier 2027.

2025402320APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Le jeudi 7/8/2025 à partir de 9h à la salle des criées près du Tribunal de 1ère instance de Kairouan sera vendu l'immeuble suivant :

Poursuivants : Héritiers feu Abdesselem Ben Abdelkader Sayadi 1) son fils Kéfi Abdelkader Sayadi-Medecin Légiste - 2) sa fille Leila Hafida Sayadi retraitée 3) sa fille Najet Sayadi - retraitée - domiciliés à Monastir El hay 6 ayant choisi leur domicile l'étude de Me Bel Mahressia Ridha- avocat prés de la cour de Cassation -sis au 10 Place Farhat Hached Sousse - Matricule fiscal A P 000671110M.

Partie poursuivie : Abdallah Ben Taieb B.Abdallah Hammami CIN 019015135.

Immeuble mis en vente :

Article unique : La totalité des 17675.218 parts indivises sur l'ensemble 190702 parts du bien immobilier objet du titre foncier N°31066 Kairouan portant le nom de «ATTAYIBA» objet de la parcelle 75 sise à la délégation d'Echbika gouvernorat de Kairouan terrain agricole comprenant des oliviers, amandiers et pêchiers.

Tout le bien immobilier est l'objet d'une hypothèque légale au profit de l'agence immobilière agricole pour la somme de 298d545.

Mise à prix :

Article unique : 156254D670

Remarques : Pour tous renseignements s'adresser au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Kairouan ou à l'étude de l'avocat poursuivant Me Ridha Bel Mahressia au 10 Place Farhat Hached à Sousse.

La visite des lieux se fera tous les jours de 9h à 17h

Ne peuvent surenchérir que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou ayant présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire.

Ne peuvent participer aux enchères que les personnes ayant obtenu l'autorisation de Mr le Gouverneur de Kairouan.

2025S00833VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Le Maître Zouhaier Souilem avocat à la cour de cassation à son bureau sise à la Rue Nafta n°31- Sousse pour le compte de Noura et Hédia Trabelsi.

Date et lieu de la vente :

Le Mardi 22/7/2025 à partir de 09H00 devant la chambre des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Sousse 2.

Immeuble à vendre :

La totalité de la maison habitable avec une cour intérieure découverte au centre, surmontée d'un appartement et d'un petit studio. L'ensemble de la maison dispose d'une étroite entrée est découverte donnant directement sur la Rue El Farabi - dans la médina de Hammam Sousse Gouvernorat de Sousse, limité par coté Est la maison de Mohamed Baccouche, du coté Sud Est : Maison Warda Jeddi et une route d'où son ouverture, du coté Sud Maison Abdelmajid Chahed, et du coté Ouest Maison Hédi Chalghoum et cette propriété dispose d'un sous-sol qui est un appartement résidentiel avec une entrée non couverte, un hangar, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain, une douche, une cour non couverte, une cuisine, des

balcons donnant sur la cour de l'immeuble, et un studio qui a une pièce et une salle de bain.

La superficie du terrain : 141 m² la superficie de Rez-de-chaussée couverte : 113 m² la superficie du cour : 18 m² la superficie de l'entrée 10 m².

Le 1er étage sa superficie couverte est : 97 m² et le non couverte est : 15 m², et pour le 2ème étage sa superficie couverte 32 m² et le non couverte 62 m².

Poursuivant :

Noura Trabelsi et sa Sœur Hédia Trabelsi, demeurant au n°75 Rue Ammar Oueslati - Hammam Sousse

Contre la partie saisie :

Adel Trabelsi demeurant à la Rue Khaled Ibn Walid Hammam Sousse.

Mise à prix :

Cent soixante dix mille sept cent soixante dix Dinars (170.770,000 Dinars)

Visite de l'immeuble :

Pour plus d'information la visite du local concerné s'effectue tous les jours, selon les horaires administratifs de travail.

Pour Information :

Contactez le greffe du tribunal de première instance de Sousse 2 ou l'avocat poursuivant le Maître Zouhaier Souilem avocat à la cour de cassation à son bureau sise à la Rue Nafta n°31- Sousse.

2025S00858VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sous la poursuite du Maître Ali Sellemi

Avocat à la cour de cassation

Bureau Maître Ali Sellemi

Avocat à la cour de cassation

Rue ALmaarfa immeuble Marrfa Gabès

Téléphone / fax : 75.279.092

Email : maitresellami53@gmail.com

MF : 000/P/A/1500586/F

Le saisissant :

les héritiers de Selem ben Ibrahim ben Rjab sont : sa veuve Zahra bint Inacer ben Belgasem ben Almabrouk ben Rjab et ses enfants issus d'elle Afef, Jamila, Mabrouka, Zeyneb, Alkamsa, Nahla, Saber et Rahma, la profession des femmes est la gestion des affaires domestiques, à l'exception d'Afef, qui est enseignante dans le secondaire, et de l'homme, ouvrier agricole indépendant, et ils résident tous à la zone Klibia délégation sud Kebili gouvernorat de Kebili, leur lieu de communication est celui de son avocat maître Ali Sellemi avocat à la cour de cassation, dont le siège social est rue Almaarfa immeuble Almaarfa Gabès code 6000.

La partie saisie :

Monsieur Khalifa ben Mohamed ben Said demeurant à Noyel Douz Kebili.

Avocat poursuivant :

Maître Ali Sellemi avocat à la cour de cassation rue Almaarfa immeuble Almaarfa Gabès code 6000 MF : 000/P/A/1500586/F.

Désignation du bien à vendre :

Un immeuble non titré construit au début 2009 il est constitué ; rez-de-chaussée.

Comprend : chambre froide de dattes, espace d'accueil, un café, une toilette, magasin de stockage de dattes et boutique, escalier menant au premier étage.

Le rez-de-chaussée est lié par la chaîne de STEG et SONEDE l'écoulement sanitaire se fait par puits perdu.

Le premier étage est une maison habitable et se constitue d'un hall, salon, deux chambres, une cuisine et salle de bain et deux terrasses et liée aussi par la chaîne de STEG et SONEDE et l'écoulement sanitaire par puits perdu. L'emplacement d'immeuble et ses limites :

L'immeuble est situé au Klibia Kebili sud à coté de la route régionale 951 qui lie entre Kebili et Noyel, la surface de terrain compose 400 m².

Il est bordé à :

Nord : route suivie d'un espace en longueur de 20 mètres.

Ouest : route suivie par propriété Selem Benfarjalah d'une longueur de 20 mètres.

Est : Route régionale n°951, qui relie entre Kebili et Noyel d'une longueur de 20 mètres.

Sud : terrain nu propriétaire Ali ben Hsen ben Ali ben Outhmen d'une longueur de 20 mètres.

Mise à prix :

286.000d deux cent quatre vingt six mille dinars.

Date et lieu de l'adjudication :

Le 23-07-2025 à partir du 9h du matin devant le tribunal de première instance de Kebili, la place de Martyrs Kebili.

La visite des lieux :

La visite est possible pendant les jours de la semaine aux horaires administratifs pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant maître Ali Sellemi rue Almaarfa Gabès au greffe du tribunal 1ère instance de Kebili où est déposé le cahier des charges nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix les enchères sont portés par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025S00866VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction du prix de 40%

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A, IU RNE 0000110f sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : la société nouvelle d'abattage avicole «Nouva poule» SA. I.U RNE 980625G demeurant au : 1) zone industrielle Aguereb Sfax 2) domicile élu : étude maître Mohamed Ayadi sis à la rue Ali Bach Hamba n°7 immeuble Kchaou 2ème étage Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "Amal" objet du TF n°46898 Sfax sis à Agareb au bord de la route reliant Agareb et Mahres Sfax d'une contenance de 4344 m² et l'immeuble dénommé «nour» objet du TF n°89215 Sfax sis à ben Sahloun route Mahres km 23

délégation d'Agareb gouvernorat de Sfax d'une contenance de 5453 m² au bord de la route reliant Agareb et Mahres gouvernorat de Sfax.

Les deux immeubles sont précisément situés à la zone industrielle d'Agareb au bord de la piste pavée reliant Aguereb et Mahres à droite vers Mahres. L'immeuble saisi consiste en deux parcelles adjacentes rendues un seul immeuble objet de TF n°46898 Sfax situé au sud est, l'autre objet de TF n°98215 Sfax le devançant sur la partie ouest et de contenance de 9797. L'immeuble clôturé de quatre cotés est d'une contenance devenu réellement 9110 m² après la fusion de deux parcelles, après les retraits et on se refera à ses limites matérialisées par des murs. L'immeuble abrite une moderne construction contenant plusieurs espaces dont, l'espace administratif d'où se ramifient des bureaux, une salle de réunion et des toilettes, il s'agit d'un bâtiment d'une superficie couverte de 470 m², moderne et bien équipé malgré le ruine et malgré que quelques équipements électriques et climatiseurs sont levés espace administratif est devancé par un circuit conduisant à un parking d'une contenance de 389 m², au milieu de terrain se manifeste une salle des machines, au nord est un frigo en deux parties d'une surface de 259 m², du coté nord existe une salle de découpage soient des chambres froides, un quai pour la livraison et la liquidation des poulets, du coté ouest on trouve un espace pour accrocher les poulets avant l'abattage devancé par un réseau une chaîne et un circuit de distribution des poulets, il existe un espace d'une surface de 890 m² pour la conservation des propres contenaires succédant un espace pour la préparation des poulets avant l'abattage suivit d'un espace réservé à l'abattage devant lequel on repère un espace de 665 m² de surface couverte pour le chargement et l'expédition des poulets ainsi se manifestent un petit département administratif pour la gestion d'abattoir, des douches des vestiaires, des blocs sanitaires et un restaurant pour les ouvriers d'une superficie couverte totale de 498 m². L'immeuble contient une loge gardien de 18 m² de contenance, de deux pièces et un coin sanitaire bien équipé. La partie nord ouest du bâtiment comporte un magasin des pièces de rechange suivit par un coin de gestion, un espace réservé à la mise en marche de chaudière de l'immeuble à la partie ouest existe un espace de 206 m² pour la collecte de déchets.

Toute la construction est récemment édifiée équipée en eau potable, en électricité de moyen et de haute tension, doté des équipements modernes et de bonnes qualités.

Mise à prix : (3.900.000.000) après la réduction du prix

La date et lieu de la vente : mercredi le 30/7/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00880VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Tunisian Saudi Bank, (TSB) S.A. RNE 013026E, sise à Tunis 32, rue Hedi Karray.

La partie saisie : Mohamed ben Abdelkader Chaaben CIN 08167111 demeurant au 39 A avenue Sidi Bouali Sekiet Eddayer 3054 Sfax et à la route de Gremda km 8 avenue Palestine Gremda Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Il s'agit d'un terrain nu de 922.35m² de contenance sis à la route Saltnia km9 fax à droite vers la route de Saltnia et à 50 mètres de la route principale distrait de la parcelle n°140 du plan cadastral de Saltnia région A Sfax dont les coordonnés sont :

Sud nord du coté est 29.38 mètres et du coté ouest 26.45 mètres, est ouest du coté sud 28.8 mètres et du coté nord 29.32 mètres ainsi la surface globale se définit à 811.21 m². L'immeuble est délimité du coté sud et du coté est jadis par jardak est actuellement par Baklouti, du coté nord ben Ameur et du coté ouest par une route asphaltée d'où son entrée.

Mise à prix : (107.500.000) après la réduction du prix de 40%

La date et lieu de la vente : lundi le 4/8/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des Ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00881VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1- Mohamed Naser ben Hsin Gharbi CIN n°01263498 demeurant à la route de Menzel Cheker km 1.5 impasse Elfirma Sfax.

2- Meherzia Elgharbi CIN n°01323597 demeurante à la route de Sokra km 3 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «ALHANA» objet de TF n°49117 Sfax de 167m² de contenance où est édifié une habitation ordinaire sis à la route Tunis km4 ceinture haffara Sfax à droite vers route Mahdia à travers ceinture haffara et à 180 mètres ceinture alhafara reliant route Mahdia et le croisement haffara.

L'immeuble est d'une superficie couverte de 90 m² on y arrive à travers une porte d'ouverture ouest menant à une terrasse et une véranda conduisant à la villa; l'immeuble comporte une véranda; une entrée d'accueil ; un salon; séjour; deux chambres; une cuisine; une salle de bain, une terrasse et un escalier.

L'immeuble situé en une zone bien équipée, il est délimité de coté sud par un voisin, du coté est par Zargua, du coté nord Charfeddine et du coté ouest par Cherif et une rue.

Mise à prix : (41.400.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : le 4/8/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00882VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mohamed Ben Abdelhamid Ben Hadj Mohamed Fourati directeur cin 01281181 demeurant à la route l'afrane km 5.5 avenue Thameur rue Monji Slim Elain Sfax et à la route de Gremda km 9.5 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "sidi bokthir l'avenir" objet du TF n°106713 Sfax sis à 120 mètres du mausolée Sidi bokthir délégation d'Aguereb gouvernorat de Sfax composé de la parcelle n°5 d'une contenance de 1 hectare et 29 ares, la parcelle n°22 de 2 hectares, 64 ares 42 centiares de contenance et la parcelle n°24 de 86 hectares, 27 ares et 83 centiares de contenance soit une superficie globale de 90 hectares, 21 ares et 25 centiares. L'immeuble sis à sidi boukthir au nord de la route reliant Aguereb mahres kilomètre n°16 de la Ville de mahres consiste en un terrain en forme de trapèze dont une partie contient une ferme contenant 2000 oliviers et 1 autre partie terrain nu.

Suivit des parts diverses on compte aussi des frigos, des bassins destinés au collecte d'eau d'irrigation, des magasins pour les matériels et des équipements pour l'élevage de bétails, des habitations pour le propriétaire de l'immeuble et d'autre pour les ouvriers. L'immeuble est complanté de 1900 oliviers y compris ceux qui sont vieux et d'autre implantés depuis 6 ou 7 ans aux parties vides outre les nouveaux arbres les oliviers sont de volumes moyens dont 1956 vieux y compris 60 ont séché, le reste de 1894 oliviers sont verts l'intercalés, implanté depuis 10 ans. On compte 2198 oliviers verts.

Les bâtiments s'étendent de la partie sud est et se compose de :

Un dépôt en forme d équerre pour la préservation de matériel, de toit en panneau métallique, les murs en briques et des sols en ciment et il couvre 181m².

Un hangar pour l'élevage de bétail jouxtant le dépôt et adjacent à un entrepôt et à un garage de tracteur, une citerne de carburant.

Un autre local pour l'élevage de bétails clôturé de tous les cotés dont une partie nord couvre 126 m² et une autre à la partie sud est de 46 m², un bâtiment d'habitation pour les ouvriers composé de 4 maisons au toit de béton, sol carrelé équipé d'électricité et de l'eau potable et il couvre 133m².

Une station de dessalement d'eau dont le rez-de-chaussée contient les équipements électriques et le premier étage contient le matériel de dessalement, elle couvre de 91 m² de surface.

Un réservoir de 250m3 pour la collecte d'eau extrait du raffinage et de dessalement et un local Ide control d'une superficie couverte de 8 m².

Un bassin de 300 m3 de contenance pour la collecte de l'eau extrait de dessalement et un puis spiral de 400 m de profondeur et de 30 L de pulvérisation.

Un réservoir de 300m3 pour la collecte de l'eau extrait de dessalement, un puis spirale de 400 m de profondeur et de 30 litres par seconde de pression.

Une huilerie non équipée, suivit par des bureaux, un dépôt, un entrepôt d'équipement et un coin pour un réservoir souterrain ou on trouve un chariot illibateure.

Un transformateur électrique de 63 kilovolts et une chambre de mise en marche équipée de tout le matériel de control.

Un Frigo équipé de 6 mètres d'hauteur, et de 360 m² de surface composé de 5 unités de frigorifiassions préliminaire.

Une habitation contenant des escaliers marbrés dont un 1er étage composé d'un hall, un salon, un séjour, des toilettes, une porte menant au toit.

Le sol est en carrelage, des escaliers en marbres de thela.

On trouve une 2ème habitation contenant un hall, un séjour, un coin pour dîner, une cuisine à l'américaine, une salle de bain, deux chambres à coucher, le sol en carrelage, les portes sont en bois, une véranda devance les 2 habitations.

La loge du gardien menacée de ruine couvre 130m².

La maison du 2ème ouvrier jouxte celle du 1er ouvrier il est d'un édifice plus récent et il est en état moyen.

Mise à prix : (5.168.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : Mercredi le 6/8/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00883VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Société Hala Plast, représentée par son représentant légal, MF / 1282495L, dont le siège social est situé dans la zone industrielle d'El Hencha, à Sfax, domiciliée au bureau de son avocat, Maître Mouhaimen KAFFEL, avocat à la cour de cassation, MF : 1012328V/A/P/000, dont le bureau est situé à l'immeuble Campus, bloc A, 6ème étage, bureau n° A34, El Manar I, Tunis.

Partie saisie : Salim ben Fraj bin Mouhamed al-Zahi, domicilié au 19, rue Ibn Al-Jazzar, Chebba al-Mahdia.

L'Avocat poursuivante : Maître Mouhaimen Kaffel, avocat à la cour de cassation, MF : 1012328V/A/P/000, dont le bureau est situé à l'immeuble campus, 6ème étage, bureau numéro A 34, El Manar 1, Tunis.

La propriété à vendre : Il s'agit d'une maison d'une superficie d'environ 86 m² (11,20 x 7 ,65 m²), dont la moitié est détenue en copropriété par la partie saisie. Elle comprend un grand hall servant de séjour et en même temps d'entrée à la résidence adjacente, avec un toit en voûte, deux chambres, dont une donnant sur la ruelle, une cuisine et une salle de bain entièrement équipée. La structure portante du reste de la maison est en béton armé, avec un toit en pente et des murs en briques creuses. Elle est alimentée en eau potable et électricité, raccordée au réseau d'assainissement, située dans la ville de la Chebba, construite sur un terrain rectangulaire de 90 mètres carrés, non cadastré. Il s'ouvre à l'est sur une impasse de six mètres de largeur ouvrant sur la rue Ibn Al-Jazzar.

Mise à prix : 50.150.000 D, plus les frais de vente, les honoraires d'avocat, les frais d'expertise et les frais d'exécution.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 6 août 2025, à 9 h et l'heures qui suivent dans la salle d'audience du Tribunal de première instance de Mahdia, sis à Mahdia.

La visite du bien à vendre : La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier des charges au greffier du tribunal de première instance de Mahdia.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur de Mahdia.

2025402274VEPA1

Vente immobilière

La partie poursuivante : North Africa International Bank, Société Anonyme, représentée par son Président Directeur Général, son Identifiant Unique au RNE : 00033277J, sise à la Rue Khaireddine Pacha, lotissement Ennassim, Montplaisir, P.O. B.P. 1080-485, Tunis, son domicile est élu au Cabinet de Maître Layla Bouzekri, avocate poursuivante, sis à la Rue du lac Turkana, Immeuble Nour El Bouhaira, Entrée B, 3ème étage, Les Berges du Lac I, Tunis.

La partie poursuivie :

- M. Habib Ben Béchir Ben Salem Dimassi, titulaire de la CIN n°02861194, demeurant à Ezzitouna 2, El Kantaoui, Hammam Sousse, Sousse, son domicile est élu au Cabinet de Maître Assil Boumiza, Avocat, sis à la Rue 22 janvier 1952, Sousse, 4000. En vertu, du PV d'élection de domicile n°5918 du 17/11/2017 dressé par Maître Hind Kouraichi Jedidi en tant que garant solidaire de la société débitrice «I.B.Z.A» représentée par son représentant légal, Société à Responsabilité limitée, son Identifiant Unique au RNE : 0445586K, sise à la Route Zaghouan, Ezzeriba, Zaghouan.

L'avocate poursuivante : Maître Layla Bouzekri, Avocate à la Cour d'Appel, sis à la Rue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bouhaira, Entrée B, 3ème étage, Les Berges du Lac 1, Tunis. Son identifiant fiscal : 1472492/Q/A/P/000.

Désignation du bien hypothéqué comme le prévoit le cahier des charges : Le bien est hypothéqué au premier degré au profit de la banque

poursuivante, pour toutes les parts indivises estimées à 437 parts d'une totalité de 656400 parts à la propriété de la partie poursuivie, appelé «Bni Mtir» l'objet du Titre Foncier n°3144 Jendouba, consistant à une parcelle oblique en une pente intérieure de l'ouest jusqu'au l'Est. Il se compose d'une résidence avec un sous-sol, un premier étage et un deuxième étage, dont la superficie totale est à 1200 m². Il se caractérise par un éclairage naturel, chauffage central et une vue distinctive sur les paysages naturels et forestiers. Il est construit selon un modèle d'architecture bien étudié en accord avec la nature du terrain avec pente conformément la gradation dans la construction.

La superficie du sous-sol est presque 94 m² couverte. Il se compose d'un entrepôt, une chambre, une salle d'eau avec douche et un escalier menant au premier étage avec superficie de presque 154 m² presque couverte. Il se compose d'un salon ouvert avec une cheminé, une cuisine, une salle d'eau, une porte de l'entrée ouest, c'est la porte de l'entrée principale et une porte de l'Est qui s'ouvre sur le jardin et un escalier menant au deuxième étage avec superficie presque 154 m². Il se compose de 03 chambres et une chambre, suite et une salle d'eau.

En outre, le bien hypothéqué est clôturé dont il contient une cascade et une vallée artificielle à l'Est. En ce qui concerne le dernier étage, il se compose d'un toit et des poutres avec des briques rouges qui caractérisent la zone.

La mise à prix : l'experte désignée, Mme Asma Daghbouji Marabet, a achevé ses travaux en date du 02/9/2024 en déterminant la valeur du bien hypothéqué au profit du créancier à la somme de quatre cent quatre vingt mille et soixante dix dinars (480.070,000 Dinars), qui sera approuvé comme prix d'ouverture de la propriété.

La date d'adjudication : La vente aux enchères publiques aura lieu au Tribunal de Première Instance de Jendouba sis à l'Avenue Habib Bourguiba, 8100, Jendouba, le mardi 29/7/2025, à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail administratives. Pour des amples renseignements contacter le Cabinet de l'avocat poursuivant Maître Layla Bouzekri sise à la Rue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bouhaira, Entrée B, 3ème étage, les Berges du Lac 1 ou le greffe du Tribunal de Première Instance de Jendouba où a été déposé le cahier des charges en date du 13/6/2025.

2025402284VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Des parts indivises dans un bien immeuble immatriculé

Après baisse du prix de 40%

- Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben Gouider, M.F et adresse ci-dessous indiqués.

- Débiteur saisi : Noureddine Ben Mohamed Bechir Arfaoui, en sa qualité de débiteur Hypothécaire, Demeurant à 1/ Tunis, 5 route de Gammarth, La Marsa Ouest; 2/ Ghechba Jdaida 2010 Manouba ; 3/ La Rue Habib Bourguiba, Centre Phénicia, La Marsa 2070, Tunis; 4/ A l'adresse du bien saisi situé en bordure d'un chemin (piste) bifurquant de la route locale entre Chaouat et Tebourba, localité de "Guechba"-chouat, Gouvernorat de la Manouba ; 5/ Le siège de la délégation de Jdaida en tant que siège de délégation du bien saisi selon l'art 385 du code des droits réels.

L'avocate poursuivante : Maître Fatma Ben Gouider, avocate près la cour de cassation, M.F 716624 F, sise au n°4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis.

- Bien mis à la vente : Il est situé en bordure d'un chemin (piste) qui bifurque de la route locale entre Chaouat et Tebourba, localité de "kachba"-chouat, Gouvernorat de la Manouba. Il s'agit d'une parcelle indivise, mais lotie, d'une superficie de 190600 m² contenue dans le T.F n°21667 Manouba (ancien 46704) d'une superficie totale de 1005870 m² se constituant des parcelles de 1 à 11 du plan de morcellement du T.F n°16426. Le débiteur saisi dispose de la parcelle n°10 d'une superficie de 190600 m²/1005870 m². Ladite parcelle est divisée en deux parties :

La 1ère partie : celle en face, se compose d'une étable pour l'élevage des vaches et des moutons et entourée d'une clôture en brique d'une hauteur d'environ 2 m. Elle comprend un local à usage d'habitation d'une superficie de 59 m² comprenant 2 chambres, 1 séjour, 1 salle d'eau et à côté duquel se trouve un espace d'environ 128 m² couvert en béton armé destiné à l'élevage de volailles et bétail.

La 2ème partie représente un terrain au milieu duquel se trouve une villa résidentielle de luxe composée d'un salon et d'une salle à manger, un couloir menant à droite à une cuisine équipée, à côté de laquelle se trouve une salle d'eau à côté de laquelle 2 chambres à coucher. A gauche se trouve une chambre à coucher matrimoniale dotée d'une salle de bain. A son côté une 4ème chambre et une salle d'eau avec douche. La surface couverte de la villa est d'environ 416 m². Parmi les dépendances de la villa, * Un studio situé à l'arrière de la villa d'une superficie couverte d'environ 81 m² comprenant une entrée, 1 chambre à coucher, 1 salon contenue une kitchenette et une salle d'eau avec douche. * Un Garage de 64 m² environ situé à droite de l'entrée de la villa et peut contenir 2 voitures. * Un Terrain de Tennis en déshiétude et une piscine équipée. * Un logement pour gardien d'environ 21 m² se trouvant dans partie sud de la parcelle. Le reste du terrain est planté de citrouilles (au moment de l'expertise) et dispose d'un sondage et d'un bassin pour rassembler l'eau. La propriété est dotée de tous les équipements nécessaires. Les portes de la villa en bois, les fenêtres en aluminium.

- Mise à prix : 1.971.596,816 dinars, frais en sus.

- Date et lieu de l'adjudication : Mercredi 23/7/2025 à 9H devant la chambre des criées près du Tribunal de 1ère Instance de Manouba, route d'Oued Ellil, Manouba.

- Visite des lieux : Tous les jours.

N.B : le bien saisi est contenu dans la zone d'irrigation publique, d'où l'obligation d'avoir une autorisation préalable du Gouverneur de la région pour celui qui veut participer à l'adjudication. Me Fatma Ben Gouider 98 7989 583/71 288 251.

2025402287VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

En vertu d'une décision judiciaire de première instance Siliana sous n°1833 nommant Mme Houda Hamrouni liquidatrice de l'héritage du Défunt Mobarik Hammami et Ribeh bent Mohamed Kammla. Il est nommé le juge Mariem Jallouli juge de contrôle.

2025R01938VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°23840 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 10/6/2025, M'Sadok Mosbah, liquidateur judiciaire (12 Rue Menvielle Sousse, Tél : 9996170) est désigné pour liquider :

- Une parcelle de terrain indivise sise à Zaouiet Sousse de 300 m² de superficie, objet du titre foncier n°23792 appartenant à feu Tahar Ifaoui.

- Une parcelle de terrain indivise, sise à Sousse - Sud de 66 m² entre Mme Zahou Ifaoui et feu Tahar Ifaoui à parts égales, objet du titre foncier N°28854 Sousse.

- Une parcelle de terrain indivise, sise à Zaouiet Sousse de 269m² entre Mme Zahou Ifaoui et feu Tahar Ifaoui à parts égales, objet du titre foncier N°52268 Sousse.

2025S00859VEPA2

Nomination d'un mandateur de justice

Suivant ordonnance sur requête n°35424 en date du 14/4/2025 émanant du tribunal de première instance de Monastir, il a été décidé la nomination de Lotfi Grouz en tant que mandateur de justice de la société totale des frères Chenguel sise à Jemmel avenue de la Liberté. Il supervisera la gestion et les opérations de l'entreprise et présentera un rapport détaillé sur son travail sous la surveillance de monsieur le juge du crédit et de la liquidation au tribunal de première instance de Monastir jusqu'à la résolution définitive des litiges entre les associés.

Adresse courrier : Avenue Hsouna el Ayachi imm Ben Ahmed 4000 Sousse. Tél 98 404 706.

2025S00865VEPA2

Cession Totale de la société d'animation touristique «Bissat»

MF : 057213C

Capital : 4.259.840 TND

Siège social : 19 Rue d'Athènes, 2ème étage - Tunis 1000

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis le 22/5/2025 dans l'affaire numéro 865, il a été décidé la cession totale aux tiers de la société d'animation touristique «BISSAT», et l'autorisation au mandataire de justice Aifa Bareddine, de préparer le cahier des charges relatif à la cession de ladite société sous la direction de juge tutelle madame Sana Rabii et de faire les publications légales.

2025402267VEPA2

Décision de faillite

SOCIETE TUNISIA SERVICES SARL

Au capital de 150 000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Khaireddine 2015 Le Kram N°6 Rue Aphlaton 2ème étage

IU : 1370238 M

En exécution de la décision du tribunal de première instance de Tunis du 12 Juin 2025 dans l'affaire N°1051, il a été la nomination de l'Administrateur Judiciaire Akram Chriti sis au 5 bis avenue Tahar ben Ammar bloc B App 204 Manar 2 Tunis tél 26708130 - 58135136 en qualité de syndic de faillite sous le Tutelle du juge commissaire Nesrine Ben Khedime.

2025402286VEPA2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanent du tribunal de 1ère instance de Manouba, en date du 20 Juin 2025 sous le Num 90526 Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidatrice pour mettre fin à l'état commun entre Saïda bent Abdallah Trabelsi et Mr Taoufik Ben Brahim Lachiheb, et Mme Nesrine Chmisi a été nommée juge contrôleur.

Tél : 22 513137 - 26224860

2025402297VEPA2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanent du tribunal de 1ère instance de Ben Arous, en date du 11 Juin 2025 sous le Num 112 Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidatrice pour mettre fin à l'état commun entre les 2 divorcés Mme Rim Sallami et Mr Zied Dridi, et Mme Eya Birached a été nommée juge contrôleur.

Tél : 22 513 137 - 26224860

2025402298VEPA2

Avis de faillite

Société TUNMOB

Siège social : RDC Immeuble LAVAL, 1 rue Sheikh Zaied, Corniche les Berges du Lac 1053 Marsa

Identifiant Unique : 1320930 Z

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°1000 en date du 18/3/2025 et de la décision du tribunal de rectification dudit jugement en date du 12/6/2025, il a été décidé la mise en faillite de la Société TUNMOB et la

désignation de Mme. Nesrine Ben Hfaiedh en tant que juge chargée de la faillite et M. Mbarek Khamassl en tant que syndic de faillite.

Par ailleurs, les créanciers et toutes les personnes concernées doivent déclarer leurs créances avec toutes les pièces justificatives dans les délais réglementaires de 15 jours de la date de publication de cet avis au JORT, conformément à l'art.531 de la loi 2016-36 du 29 Avril 2016 et ce, directement au cabinet du syndic de faillite contre décharge ou par lettre recommandée à l'adresse suivante : n°1 Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous, Tél : 98288 351, Email : csre.khamassi@gmail.com

2025402305VEPA2

Appel d'offre

Cession totale de la société «HOTELIERE SAPHIR»

MF : 0012402E

Capital : 2.080.000TND

Siège social : Hôtel Saphir - Hammamet

Le Contrôleur de justice de la Société HOTELIERE SAPHIR BADREDDINE AIFA lance un avis d'appel d'offre pour la cession totale de la dite société et l'acceptation de l'offre la plus élevée suite à la décision de son excellence la chambre du conseil au tribunal de première instance de Grombalia et son aval relatif au cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre, et voulant prendre un rendez-vous de visite est invité à se présenter au bureau de contrôleur de justice Maître Aifa Badreddine sis au : Rue Aboubaker al Bokri oxer 2 - étage 3 - B 3.5 - Montplaisir - Tunis Tél : 71906068/23322507

- Date limite : au plus tard le 25/8/2025 (le cachet de la poste faisant foi).

2025402311VEPA2

Société SAIDA GROUP HOLDING S.A

Siège social : Immeuble Yasmin Rue Lac Annecy les Berges du Lac 1053 Tunis

Capital : 5.500.000 D

Identifiant unique : 0496510V

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis 01 en date du 16/6/2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhless Youssef et Mr Mokded Zoghlami et Mr Med Badiss ben Nasr en tant que mandataires judiciaires de la société SAIDA GROUP HOLDING S.A sous le contrôle du juge commissaire Mme Khaoula Mehriya.

Touts intéressés peuvent contacter les mandataires judiciaires susmentionnés au centre Dorra bloc A 1er étage Bureau n°2 El Manar 3 Tunis. (Tél 71.889.549).

2025402316VEPA2

Société Expansion, Investissement et Services Exis S.A

Siège social : Rue 8603 n°72 bis zone industrielle Charguia 01 cité el Khadhra 2035

Capital : 25.000.000 D

Identifiant unique : 0710655M

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis 01 en date du 16/6/2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhless Youssef et Mr Mokded Zoghlami et Mr Med Badiss ben Nasr en tant que mandataires judiciaires de la Société Expansion, Investissement et Services Exis S.A sous le contrôle du juge commissaire Mme Khaoula Mehriya.

Touts intéressés peuvent contacter les mandataires judiciaires susmentionnés au centre Dorra bloc A 1er étage Bureau n°2 El Manar 3 Tunis (Tél 71.889.549).

2025402318VEPA2

Mise en faillite

SOCIETE FRUIT DE SAHARA

Et la mise en faillite personnelle du PDG Mr Wissem Ghazouani

Adresse sociale : PAMIGA CENTER-BMOC «C» 3ème étage - Bureau 122 C - Les Berges du Lac 2 Tunis - La Marsa 1053

MF : 13753755 S

Suivant décision du tribunal de première instance de Tunis statuant en chambre de conseil du 8 mai 2025 relative à l'affaire n°842 concernant la société FRUIT DE SAHARA, enregistrée registre National n°13753755S.

Il a été décidé ce qui suit :

- Confirmation de l'Etat de cessation de paiement de la société FRUIT DE SAHARA et ce à partir du 8 novembre 2023.

- La mise en faillite de la société FRUIT DE SAHARA et la mise en faillite personnelle du PDG Mr Wissem Ghazouani

- La nomination du juge Mme Nessrine Hfayedh en tant que juge commissaire.

- La nomination de Mr Naim Kaabi en tant que syndic de faillite élisant domicile au 23 rue Ali Balhouane - Khair-Eddine - la Goulette.

- Inviter les créanciers à l'inscription de leurs dettes à compter de la date de déclaration de faillite.

Pour plus de renseignements, contactez-les n°31 529 072

2025402321VEPA2

Mise en faillite

SOCIETE TECHNO MOTORS - SERVICES AUTO

Adresse sociale : N°23 Rue Soukrat Zone Activité - Khaier Eddine - Kram

MF : 1466275 V

Suivant décision du tribunal de première instance de Tunis statuant en chambre de conseil du 22 avril 2025 relative à l'affaire n°1036 concernant la société TECHNO MOTORS SERVICES AUTO enregistrée au registre National N°1466275 V.

Il a été décidé ce qui suit :

- Confirmation de l'Etat de cessation de paiement de la société TECHNO MOTORS SERVICES AUTO et ce à partir du 22 octobre 2023.

- La mise en faillite de la société TECHNO MOTORS SERVICES AUTO.

- La nomination du juge Mme INES MAROUA LAMOUCHI en tant que juge commissaire.

- La nomination de Mr Naim Kaabi en tant que syndic de faillite élisant domicile au 23 rue Ali balhaoune - Khair-Eddine - la Goulette.

- Inviter les créanciers à l'inscription de leurs dettes à compter de la date de déclaration de faillite.

Pour plus de renseignements, contactez-les n°31 529 072

2025402322VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MEDICALE GAZE S.A

M. Fiscal : 0014442X

Les actionnaires de la Société MEDICALE GAZE sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra le lundi 21 juillet 2025 à 10h à l'hôtel Sheraton Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Examen et approbation, s'il y a lieu, du bilan et des états financiers de l'exercice 2024.

4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6- Cooptation d'un nouveau Administrateur.

7- Fixation des jetons de présence.

8- Questions diverses.

2025R01946SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société IRM CLINIQUE LES OLIVIERS

Société anonyme

Au capital de 1 280 000 Dinars

Siège social : Boulevard du 14 Janvier - Sousse

RC : B134712003

MF : 842759 BAM 000

Messieurs les actionnaires de la société «IRM CLINIQUE Les Oliviers» sont convoqués à l'assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social, sis au boulevard du 14 janvier - Sousse, le Mardi 8 Juillet 2025 à 13h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2024;

2. Affectation du résultat comptable et fixation des dividendes;

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024 ;

4. Approbation des états financiers et des conventions réglementaires arrêtés au 31/12/2024 ;

5. Renouvellement du mandat du Président Directeur Général.

6. Renouvellement des mandats des administrateurs.

2025S00864SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

SOCIETE KRICHEN GALVANOPLASTIE 'SKG'

SA au capital social de 2 825 000 DT

Siège social : route de l'aéroport km 4,5 Sfax

MF : 18365 T/A/M/000

Identifiant unique : 0018365T

CNSS : 126356-62

Les actionnaires de la société KRICHEN Galvanoplastie "SKG" sont convoqués en assemblée générale annuelle, au siège social le Mercredi 23 Juillet 2025 à partir de 10 heures du matin à la route l'aéroport km 4.5 zone industrielle Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire après les délais légaux,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

3. Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024,

4. Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2024,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024,

6. Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 (nouveau) et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,

7. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général,

8. Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration

9. Election des nouveaux membres du conseil d'administration,

10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes,

11. Questions diverses,

12. Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social de la société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2025X00866SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE NOUR ELMAAREF

Société anonyme

Au capital de 484 000 Dinars

Siège social : 16 Avenue El Bosten Sfax

Identifiant Unique : 1255303H

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'assemblée générale extraordinaire prévue pour le Mardi 22 juillet 2025 à partir de 13h00 au siège social de la Société Nour El Maaref sise à l'Av 13 Août La Poudrière Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- Délibération sur la continuité de l'exploitation de la société selon l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Pouvoirs pour formalités.

2025X00867SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NOUR ELMAAREF

Société anonyme

Au capital de 484 000 Dinars

Siège social : 16 Avenue El Bosten Sfax

Identifiant Unique : 1255303H

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'assemblée générale ordinaire prévue pour le mardi 22 juillet 2025 à partir de 11h00 au siège social de la Société Nour El Maaref sise à l'Av 13 Août La Poudrière Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2024.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux membres du conseil d'administration.

- Pouvoirs pour formalités.

2025X00868SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société North American Private University Business

SA au capital de : 2 240 000 Dinars

Siège social : Route Mharza km 1.5 Sfax

Identifiant unique : 1293035/V

Les actionnaires de la société North American Private University Business SA, sont convoqués le mardi 22 juillet 2025, à l'adresse de la route de Tunis km 10.5 Pôle technologique Cité El Ons Sfax en vue de participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'exercice 2024 qui aura lieu à dix heures du matin en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.

2) Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024.

4) Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2024.

5) Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

6) Affectation du résultat de l'exercice 2024.

7) Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 (nouveau) et 475 du code des sociétés commerciales.

8) Information de l'occupation de postes de direction dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général.

9) Quitus aux membres du conseil et au Président Directeur Général.

10) Attribution des jetons de présence.

11) Nomination des membres du conseil d'administration pour les années 2025, 2026 et 2027.

12) Désignation du commissaire aux comptes pour les années 2025, 2026 et 2027.

13) Questions diverses.

14) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires dans les délais réglementaires, au siège social, tous les documents prévus par la loi afférents à la tenue de l'assemblée.

2025X00889SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

De la Société SIAB TRADING

Société SIAB TRADING S.A.R.L

Capital social : 300.000 dinars

Siège social : Route de Sousse, Km 4, Mégrine Riadh El Riyadh 2033, Mégrine

Identifiant Unique : 0911710T

Nous, Enis Abid syndic de faillite de la Société Industrielle d'Articles de Bureau (SIAB), et en vertu de l'autorisation judiciaire délivrée par Madame la Juge Commissaire Mariem Kenzari le 29/5/2025 sous le numéro 2729 dans l'affaire n°125/24 du Tribunal de Première Instance de Ben Arous, et conformément aux dispositions de l'Article 277 du Code des Sociétés Commerciales, vous convoquons, en notre qualité de syndic de faillite de la Société Industrielle d'Articles de Bureau (SIAB) agissant au nom de ladite société, à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société SIAB TRADING dont la tenue est prévue selon les détails suivants :

Date : Mercredi 23 juillet 2025

Heure : 11 heures 30 minutes du matin

Lieu : Bureau de Maître Nabil Belhaj, 45 Avenue Habib Bourguiba, Colisée. Bloc D, bureau 363 3ème étage, Tunis.

Ordre du jour :

Examen d'un ensemble de points portant principalement sur :

La consultation des états financiers préparés par le Conseil d'Administration pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025, ainsi que des documents comptables et du rapport annuel détaillé sur la gestion de la société soumis au contrôle du commissaire aux comptes, conformément à l'Article 201 du Code des Sociétés Commerciales, notamment en ce qui concerne les opérations soumises aux autorisations requises du Conseil d'Administration et la vérification par le commissaire aux comptes conformément à l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

2025402275SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

De la Société SIAB Packaging Logistic Center

Société SIAB Packaging Logistic Center S.A.R.L.

Capital social : 1.500.000 dinars

Siège social : Route de Sousse, Km 4, Mégrine Riadh El Riyadh 2033, Mégrine

Identifiant Unique : 11259635

Nous, Enis Abid syndic de faillite de la Société Industrielle d'Articles de Bureau (SIAB), et en vertu de l'autorisation judiciaire délivrée par Madame la Juge Commissaire Mariem Kenzari le 29/5/2025 sous le numéro 2729 dans l'affaire n°125/24 du Tribunal de Première Instance de Ben Arous, et conformément aux dispositions de l'Article 277 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous convoquons, en notre qualité de syndic de faillite de la Société, Industrielle d'Articles de Bureau (SIAB) agissant au nom de ladite société, à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société SIAB Packaging Logistic Center, dont la tenue est prévue selon les détails suivants :

Date : Mercredi 23 juillet 2025

Heure : 11 heures du matin

Lieu : Bureau de Maître Nabil Belhaj, 45 Avenue Habib Bourguiba, Colisée, Bloc D, bureau 363 3ème étage, Tunis.

Ordre du jour :

Examen d'un ensemble de points portant principalement sur :

La consultation des états financiers préparés par le Conseil d'Administration pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025, ainsi que des documents comptables et du rapport annuel détaillé sur la gestion de la société soumis au contrôle du commissaire aux comptes, conformément à l'Article 201 du Code des Sociétés Commerciales, notamment en ce qui concerne les opérations soumises aux autorisations requises du Conseil d'Administration et la vérification par le commissaire aux comptes conformément à l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

2025402276SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HOTELIERE PORT PRINCE

S.A au capital de 44.142.300 DT

Siège social : Route de Sousse Km 13 Ezzahra - Ben Arous

RNE : 0510785J

Identifiant CNSS : 142289-87

Messieurs les actionnaires de la société "SOCIETE HOTELIERE PORT PRINCE" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 21/7/2025 à 9h à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2024.

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

4/ Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

5/ Affectation des résultats.

6/ Quitus aux administrateurs.

7/ Fixation des jetons de présence.

8/ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2025402285SANB3

Convocation à l'assemble générale ordinaire

De la société GLOBAL SOFT NET S.A

Société anonyme

Au capital 973 800 dinars

Siège social : Imm. Panorama, 3ème étage, Apprt. 3-8, Centre Urbain Nord, Tunis

IU : 1000240Y/A/M/000

Les actionnaires de la société «GLOBAL SOFT NET» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 29/7/2025 à 10 H au siège social de la société GAT investissement sise au 92-94, Avenue Hédi Chaker, 1002, Tunis.

Cette assemblée, délibérera sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard accusé dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3- Lecture et approbation du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

4- Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

5- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

6- Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

7- Quitus aux administrateurs;

8- Fixation des jetons de présence ;

9- Nomination des administrateurs ;

10- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

11- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025402296SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

L'IDEALE EL GHAZELA

Société anonyme

Au capital social de 1.890.000 DT

Siège social : Zone Industrielle Chotrana, Lot 102, AFI, Technopole El Ghazela - Ariana - Tunisie

Identifiant unique : 1625130P

Les actionnaires de la société L'IDEALE EL GHAZELA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, pour le jeudi 17 juillet 2025

à neuf heures (9h) au siège social de la Société : Zone Industrielle Chotrana, Lot 102, Afi, Technopole El Ghazela, Ariana - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation;

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31/12/2024 ;

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/024;

4- Approbation des conventions règlementées au sens des articles 200 et 475 de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

5- Quitus aux Administrateurs;

6- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

7- Allocation des jetons de présence aux administrateurs;

8- Pouvoirs pour formalités.

2025402301SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société WEST PHARMA S.A

Société anonyme

Au capital de 2.600.000 DT

Siège social : Z.I Medjez El Beb - 9070 Béja

Identifiant unique : 930311N

Sur convocation du Conseil d'Administration, l'assemblée Générale Extraordinaire est convoquée pour le 24 juillet 2025 à 10h sis au 11, rue Talleyrand Tunis -Tunisie à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire;

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'opération d'augmentation de capital;

- Autorisation de l'opération d'augmentation de capital en numéraire et par compensation de créance et fixation de ses modalités de réalisation;

- Délégation au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital conformément aux modalités arrêtées par l'AGE, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts ;

- Pouvoirs pour formalités.

2025402304SANB3

Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2025

SOCIETE TOURISTIQUE SAHARA PALACE S.T.S.P

Société anonyme

Capital social : 8.000.000 de Dinars

Siège social : 70 - 72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Tunis

Matricule fiscal : 957107C

Le Conseil d'Administration tenu le 25 Juin 2025 convoque les actionnaires de la société STSP à l'Assemblée Générale ordinaire devant se tenir le 30 Juillet 2025 à 9 heures au siège de la société 70-72 Avenue Habib Bourguiba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des délais et modalités de convocation;

2- Lecture, examen et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2024;

3- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des Etats Financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2024 ;

4- Approbation des conventions réglementées;

5- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2024 ;

6- Quitus aux Administrateurs;

7- Désignation du commissaire aux comptes;

8- Pouvoirs.

2025402307SANB3

Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2025

SOCIETE TOURISTIQUE SAHARA PALACE S.T.S.P

Société anonyme

Capital social : 8.000.000 de Dinars

Siège social : 70 -72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Tunis

Matricule fiscal : 957107C

Le Conseil d'Administration tenu le 25 Juin 2025 convoque les actionnaires de la société STSP à l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le 30 Juillet 2025 à 11 heures au siège de la société 70-72 Avenue Habib Bourguiba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Maintien de l'activité de la Société en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales;

2. Pouvoir

2025402308SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2025

SOCIETE POLYMED S.A

Société anonyme

Au capital de 6 696 180 Dinars

Siège : Z.I ZRIBA IV 1152, Zaghouan, Tunisie

Identifiant Unique RNE : 1180620G

A l'attention des actionnaires de la société POLYMED,

Le conseil d'administration de la société Polystyrène Méditerranéen POLYMED SA, invite tous les actionnaires à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 31 juillet 2025 à 10 heures au siège de Zitouna capital, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du mode de convocation et du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2023 ;

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

3- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

5- Approbation des conventions règlementées mentionnées dans l'article 200 et suivants et l'article 475 ;

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023;

7- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 ;

8- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025.

2025402314SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2025

SOCIETE POLYMED S.A

Société anonyme

Au capital de 6 696 180 Dinars

Siège : Z.I Zriba IV 1152, Zaghouan, Tunisie

Identifiant Unique RNE : 1180620G

A l'attention des actionnaires de la société POLYMED,

Le conseil d'administration de la société Polystyrène Méditerranéen POLYMED SA, invite tous les actionnaires à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le Jeudi 31 Juillet 2025 à 12 heures au siège social de la société Zitouna Capital pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur la continuité d'exploitation de la société «POLYMED» ;

2- Séparation entre les fonctions du Président du Conseil d'administration et le Directeur Général;

3- Modifications corrélatives des statuts;

4- Pouvoir pour formalités.

2025402315SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du mardi 15 juillet 2025

SECA

S.A au capital de 50.000 dinars

RNE : 0013766L

Rue Abou Hamed El Ghazali - Montplaisir 1073

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE D'ETUDES ET DE CONSEIL EN ASSURANCE «SECA» sont convoqués à l'assemblée générale Ordinaire le mardi 15 juillet 2025 à 12h30 à Tunis, au 75, avenue Khair-Eddine Pacha, et ce pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

1) Augmentation du capital par incorporation des réserves au capital social et distribution d'actions gratuites.

2) Précisions des adresses du siège sociales et des succursales.

2025402332SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du mardi 15 juillet 2025

SECA

S.A au capital de 50.000 dinars

RNE : 0013766L

Rue Abou Hamed El Ghazali - Montplaisir 1073

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE D'ETUDES ET DE CONSEIL EN ASSURANCE «SECA» sont convoqués à l'assemblée générale Ordinaire le mardi 15 juillet 2025 à 10h30 - Tunis, au 75, avenue Khair-Eddine Pacha, et ce pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

1) Délai de convocation

2) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'AGO relative à l'exercice 2024

3) Lecture du rapport général du commissaire aux Comptes relative à l'exercice

4) Lecture du rapport spécial afférent aux opérations visées par les articles 200 et 201

5) Approbation des états financiers de l'exercice 2024

6) Affectation des résultats

7) Quitus aux administrateurs.

2025402333SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mardi 15 juillet 2025

SIGMA HOLDING

Société anonyme

Au capital de 3.500.000 dinars

75, avenue Khair-Eddine Pacha, 1073, Tunis

MF : 788121 H/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société SIGMA HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le mardi 15 juillet 2025 à 11h30 à Tunis, au 75, avenue Khair Eddine Pacha, et ce pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

1) Délai de convocation

2) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'AGO relative à l'exercice 2024

3) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024

4) Lecture du rapport spécial afférent aux opérations visées par les articles 200 et 201 du code des sociétés commerciales

5) Approbation des états financiers de l'exercice 2024

6) Affectation des résultats

7) Quitus aux administrateurs.

2025402334SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société citoyenne local de culture loisir et tourisme el kibeb

Le conseil d'administration de la société citoyenne locale de culture loisir et tourism el kibeb invite tous les

souscripteurs à la première assemblée générale ordinaire le 19/7/2025 à 17 heures à el kibeb à Borj cedria.

Ordre du jour :

1- présentation du rapport littéraire et financier.

2- Discuter de la situation générale de la société en termes d'aspects financiers, administratifs et organisationnels, explorer les moyens de résoudre les problèmes soulevés et anticiper la phase suivante.

2025R01974SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Mutuelle de base des Services Agricoles «El Andalos»

Siège social : Avenue Sadok Belhaj 2022 Kalet el Andalos

Matricule Fiscal : 1336626/ A

Le Conseil d'Administration de la Société invite tous les membres à participer à l'Assemblée Générale du 30 juillet 2025 à 10h30 au siège social de la Société afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

1- Election des administrateurs sortants.

Note : Tout membre souhaitant rejoindre le Conseil d'Administration doit soumettre sa candidature avant le 20 juillet 2025, par lettre recommandée avec accusé de réception.

2025402299SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Habib ben Salem el Whichi, titulaire de la carte nationale d'identité n°03913852 délivrée le 15 mars 2006 résident à chorbane gouvernorat de Mahdia déclare la perte du titre de propriété n°03/14440 en date du 25 décembre 2006, justifié par un certificat de perte qui a été délivré sous le n°184 en date du 6 mai 2025.

2025S00860DIVD2

Avis

Soltani Mohamed Al Abed annonce qu'il possède une maison d'une superficie de 84 m² sise à la route Matar km 4 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X00864DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mohamed Zaibi déclare qu'il a perdu son titre de propriété des immobiliers situés à Glelja Jbeniana Sfax daté le 30/9/2009 et qu'il prétend avoir un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Adel Gmati Rue Farhat Hached Djebeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2025X00869DIVD2

Avis

Les héritiers de Jamel Zouaghi annoncent qu'ils ont perdu l'acte de propriété d'un terrain d'une superficie de 1100 m² qui est situé à la route Gremda klm 8 Sfax est effectuée par l'acte d'achat qu'il était fait le 11/3/1978 et enregistré le 5/10/1978 n°160 à l'attestation de deux notaires Ahmed Chelli et Mohamed Haj Ali Louzze et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub où existe dans la rue Nasria IM Nafoura Bloc A étage 3 AP A 3 Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2025X00870DIVD2

Avis

Héritiers Salem Abdelmouleh déclarent qu'ils ont perdu le titre de la moitié d'un terrain composé de 68 pieds d'oliviers situé entre route Tunis et Teniour km 15 Sfax provenant par acte d'achat du 20/3/1964 enregistré le 18/9/1973 n°204 par les deux notaires Med Habib Elleuche et Ahmed Chely.

Ils vont faire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30j.

2025X00872DIVD2

Avis

Chadli Damak déclare qu'il a perdu son titre de Terrain composé 3222.70 m² situé à la route Tunis km 7 Sfax Wed Dahraoui provenant par acte d'achat du 02/6/1978 par les deux notaires Ibrahim Hbaieb et Mahmoud Mziou.

Il veut faire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30j.

2025X00873DIVD2

Avis

Héritiers Salem Abdelmouleh déclarent qu'ils ont perdu le titre de la moitié d'un terrain composé de 68 pieds d'oliviers situé entre route Tunis et Teniour km 15 Sfax provenant par acte de mouaouda du 22/01/1982 enregistré le 30/10/1986 n°4435 par les deux notaires Hassan Hentati et Mahmoud Achaich.

Ils vont faire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30j.

2025X00874DIVD2

Avis

Héritiers Taher Kolsi déclarent qu'ils ont perdu le titre d'un terrain composé de 56 pieds d'oliviers situé entre route Elain et Manzel Chaker km 23 Sfax provenant par acte d'achat du

21/10/1979 enregistré le 6/4/1981 n°183 par les deux notaires Hamouda Elkhabou et Mohamed Koubaa

Ils vont faire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 j.

2025X00875DIVD2

Avis

Madame Monia Bent Mohamed Ben Ali Ben Ayed l'unique héritier de son père susmentionné porte à la connaissance du public la perte du titre de propriété de son père sus-indiqué (contrat de partage daté du 17 décembre 1988 enregistré à la Recette des finances de Sfax le 17 février 1989 Quittance n°690 et rédigé par les notaires à Sfax : Mahmoud Gargouri et Mohamed ben Mohamed Mzid) d'un terrain qui est d'une superficie de 352 m², sise à la route Gremda km 05 zanket ktari Sfax. Par conséquent, elle prétende avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du maître notaire "Oussama Zouch" sis à l'immeuble el Borj bloc A 5ème étage app N°4 - rue Ennassiriya 3027 Sfax. Toute apposition qui suit la publication de cet avis au JORT est considérée comme nulle et non avenue.

2025X00884DIVD2

Déclaration de Perte

Mr. Sofiene Ben Béchir Ben Ali BELAWAYID titulaire de la carte d'identité nationale N°07429232 délivrée le 20/9/2021, déclare avoir perdu son foncier de propriété n°09/17657 titre foncier n°30021 Ariana.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 25 juin 2025.

2025402303DIVD2

Perte de Titre de propriété

Je Soussignée Mme Hedia Khemiri Ep JAZIRI titulaire de la carte d'identité nationale N°01440987 délivrée le 9/10/2013, gérante de la société MECANOPRECIS déclare par la présente la perte du titre de propriété n°07/63650 sujet du titre foncier n°59953 Bizerte.

2025402313DIVD2